

Mise en ligne le 1^{er} juillet 2023



Ville de Châteauneuf sur Charente
Membres en exercice : 27
Membres présents : 20
Suffrages exprimés : 24

République Française

Délibération N° 2023-67
Conseil Municipal du 29 Juin 2023

DATE DE CONVOCATION : 23 JUIN 2023

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGIER – M.H. AUBINEAU – T. DEGRANDE – P. FRÉON – G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F. CESSAC – P. ORMECHE – K. PERROIS – S. BROUILLET – W. BOURGEAU – A. DUBRUN – F. GUIRAO – H. ROSARIO – S. RAYNAUD – C. RAFIN – J. MARTINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : K. GAI donne pouvoir à J.L. LEVESQUE – M.A. CHEVALIER donne pouvoir à S. RAYNAUD – E. PILLARD-CLÉMENTEL donne pouvoir à H. ROSARIO – P. MAURY donne pouvoir à M. VILLEGIER

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : K. GAI – M.A. CHEVALIER – E. PILLARD-CLÉMENTEL – S. DELIMOGE – S. BUTET – P. MAURY

CONSEILLER MUNICIPAL ABSENT : P. BERTON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : K. PERROIS

ADHÉSION DE LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE AU SERVICE COMMUN CONSEIL JURIDIQUE DE GRAND COGNAC

VU l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la création de services communs ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes de la Région de Châteauneuf, Grande Champagne, Grand Cognac et Jarnac, au 1^{er} janvier 2017 ;

VU la délibération de Grand Cognac communauté de communes en date du 29 janvier 2015, portant sur la création d'un service commun conseil juridique ;

VU la délibération de Grand Cognac communauté d'agglomération en date du 23 février 2017, portant sur la reprise des services communs créés par les anciennes communautés de communes ;

CONSIDÉRANT ce qui suit :

- Le service commun est géré par Grand Cognac dans l'intérêt des signataires d'aboutir à une gestion rationalisée ;
- En fonction de la mission réalisée, le personnel du service commun est placé sous l'autorité fonctionnelle du maire ou sous celle du président de Grand Cognac ;
- Les communes membres de Grand Cognac sont libres d'adhérer à ce service après établissement et signature d'une convention réglant les différents effets de cette mise en commun ;
- Le service est en charge de missions dans le domaine du conseil juridique pour l'ensemble des services de Grand Cognac et des communes du territoire adhérentes au service commun.

Il est proposé d'adhérer au service commun conseil juridique mis en place par Grand Cognac.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication

AR Prefecture

016-211600903-20230630-2023_67-DE
Reçu le 30/06/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, **PAR 24 VOIX POUR** :

- de se prononcer favorablement sur l'adhésion de la commune de Châteauneuf-sur-Charente au service commun conseil juridique de Grand Cognac ;
- d'approuver la convention annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents nécessaires.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE